

Département de l'AIN

-----

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----

Canton de Villars les Dombes

-----

Commune de SAVIGNEUX

Délibération n° 03 2023 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du : vingt et un mars deux mil vingt trois

Convocation du : treize mars deux mil vingt trois

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 13
- Présents : 11
- Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à vingt heures, les membres composant le Centre Communal d'Action Sociale de SAVIGNEUX, dûment convoqués par le Président, se sont réunis en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles GARNIER, Président.

**OBJET : BUDGET CCAS - Approbation du Budget primitif 2023**

**Présents : Monique SEVE, Philippe THEVENARD, Elise DIENNET, Nadine GONIN, Christine ROUX, Gisèle SALVA, Mina BENKEDER, Angélique SAUZY, Gilles GARNIER, Nadine LUMINET, Chrystelle GONNARD-BOSDEVEIX.**

**Secrétaire de séance : Nadine GONIN**

**Absents excusés : Daniel COINTY, Marjolaine CINIER.**

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le projet de budget primitif 2023 pour le CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale, se voit présenter le budget primitif dressé par le Président :

## A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif du CCAS s'équilibrant ainsi :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	7 069,75 €	7 069,75 €
<b>Total</b>	<b>7 069,75 €</b>	<b>7 069,75€</b>

- Adopte un taux de fongibilité pour les virements de crédits entre chapitres à hauteur de 7,5 %

La présente délibération sera affichée en mairie, insérée au recueil des actes administratifs et transmise à Madame la Préfère de l'Ain.

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et ans que dessus.

LE PRÉSIDENT

Gilles GARNIER



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché le

La secrétaire de séance

Nadine GONIN